

Paris, le 26 juillet 2021

A l'attention de Mesdames les Présidentes et de Messieurs les Présidents de département
A l'attention de Madame la Présidente et de Messieurs les Présidents de région
A l'attention de Mesdames et Messieurs les Responsables Administratives(ifs)



Objet : Point d'étape 6 sur les assurances



Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Chers Amis,

Après notre cinquième point d'étape en date du 27 mai 2021, nous avons publié le 10 juin le CP <https://umih.fr/export/sites/default/.content/media/pdf/CP/2021/20210611-CP-UMIH-reaction-AXA.pdf> en réaction à l'annonce de l'assureur AXA.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

En effet, comme vous le savez, grâce à la mobilisation et la pression jamais relâchée par l'UMIH depuis mars 2020, avec notamment la création d'une plateforme unique de gestion des contentieux, UmihContentieuxAssurances.fr, et suite aux nombreuses condamnations subies par AXA ces derniers mois, la compagnie d'assurance a décidé de lancer une grande campagne pour essayer d'apaiser le climat et faire renoncer les professionnels à toutes poursuites.



AXA a ainsi décidé de mobiliser 300 millions d'euros en guise de solution à l'amiable pour 15.600 de ses clients, dont 15.000 restaurateurs.



AXA a annoncé que "*chaque assuré pourra ainsi bénéficier d'une indemnisation à hauteur de 15% de son chiffre d'affaires sur les périodes de fermeture*", sachant qu'il y en a eu 2 périodes d'indemnisation, pour une durée totale de 6 mois.



Tous vos adhérents concernés (c'est-à-dire ceux titulaires de la police AXA Multirisques professionnelle contenant dans leurs conditions particulières la clause intitulée "*perte d'exploitation liée à fermeture administrative*"), **qu'ils aient engagé des démarches contentieuses ou non, ont été contactés pour se voir proposer une indemnisation forfaitaire.**



Nous sommes tous très sollicités par les adhérents pour les conseiller face aux propositions de la compagnie d'assurance. Voici les éléments que nous vous proposons d'apporter à ce stade, afin de les aider dans leur décision :

- Nos restaurateurs peuvent déjà aisément **calculer eux-mêmes** ce qu'AXA s'est engagé à leur donner précisément, à savoir **15% de la moitié de leur CA de 2019**.
- **Pour ceux qui ont déposé un dossier sur la plateforme « Contentieux assurances » de l'UMIH et déclarés éligible à l'action, il n'est pas conseillé d'accepter la transaction proposée par AXA à ce jour, car des négociations sont en cours entre avocats.**

Le cabinet BFPL Avocats les informera en temps réel des avancées, au cas par cas, quitte à leur proposer de poursuivre le contentieux si nécessaire.

- **Pour ceux qui n'ont pas déposé de dossier**, ils peuvent toujours le faire. Les inscriptions ne sont pas closes. Nous incitons tous les restaurateurs dans cette situation à rejoindre la plateforme Umih pour peser un maximum dans la négociation en cours face à AXA (près de 700 dossiers en cours chez BFPL Avocats), afin d'augmenter l'indemnisation proposée et qu'elle corresponde au plus juste à la couverture des pertes réellement subies.
- **Quant à ceux qui ne souhaitent pas déposer de dossier ou ont été déclarés inéligibles**, ils sont libres d'accepter la proposition d'AXA s'ils en ont reçu une, en fonction de leurs besoins et de leur motivation.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes



Il est très important aussi de signaler à vos adhérents que celui qui **signe une transaction va renoncer à tout recours contre l'assureur**.

AXA informe les assurés qu'ils ont **jusqu'au 30 septembre** pour accepter ou non la proposition.

D'ici là, nous **continuons les discussions avec la compagnie d'assurance**, que nous avons entamées le 23 juin avec le **nouveau Directeur général d'AXA, Patrick COHEN**, et reviendrons vers vous avant cette date avec les avancées que nous pourrions avoir obtenues.

Quant aux autres dossiers en phase 2 portant sur les autres polices identifiées sur la plateforme Umih-ContentieuxAssurances.fr (Generali, MAAF, AXERIA, SwissLife, BPCE, MMA, CM-CIC), les échanges avancent entre l'équipe de BFPL Avocats et les assureurs, et les professionnels sont informés en temps réel et au cas par cas.

Bien cordialement



Roland HEGUY
Président Confédéral



Hervé BECAM
Vice-Président Confédéral

